



## Problème fuite d'eau

Par **Kevin doisneau**, le **27/09/2020** à **17:23**

Bonjour, je viens vers vous suite à un litige concernant une fuite d'eau.

Je suis locataire d'un pavillon depuis août 2019, en décembre 2019 nous avons eu une fuite d'eau située sous la maison difficilement accessible par une petite trappe. Il s'agissait d'un joint deffectueux.

L'agence a payé la réparation mais je voudrais savoir s'il était dans leur droit de ne pas nous indemniser les 600 euros de consommation d'eau suite à la fuite sachant que nous venions d'emménager il y a peu de temps.

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **27/09/2020** à **19:03**

Bonjour

C'est en effet un cas particulier. Pas de dégâts chez vous ?

Je vous invite à contacter l'ADIL de votre secteur

<https://www.anil.org/contact/>